

Le Mensuel

DE POMPIGNAC

MAGAZINE MUNICIPAL N° 37 - Fév. 2018



Association Porte Moa p. 6



Nouveau TAP p. 7



Le Théâtre des Salinières revient p. 9

« Révision du PLU Zone libellule p. 4 »



Publication : Mairie de Pompignac - Directeur de la publication : Denis Lopez Conception et mise en page : Laura Coste - Equipe de rédaction : Aude Baffallo, Laura Coste, Françoise Immer, Céline Deligny, Florent Loddo, Myriana David, Bruno Ravail, David Roiné, Nicole Lafiteau-Boyer - Contributions : Laetitia Pons, Liz Chéron, Nathalie Szybiak, Jessica Pérez, Laura Guagliardi, Nathalie Faber, Perrine Senechal, Françoise Blanco, Julie Trijasson, Yoann Lacaze, Robert Bincaz, Alain Darmian. Tirage : 1 800 ex.



Édito

« C'EST LE MOIS LE PLUS COURT : PASSONS-LE PLUS JOYEUX ! »

Louis-Honoré FRÉCHETTE (1839-1908), *Février, Oiseaux de neige.*

Lors de la cérémonie des vœux à la population, vendredi 19 janvier, j'ai eu le grand plaisir de souhaiter à tous les Pompignacais la meilleure année possible pour 2018 et de remercier toutes celles et tous ceux qui sont au service de la commune, les agents administratifs, les agents techniques, les personnels attachés aux écoles, au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire, les professeurs des écoles, les professeurs de l'école de musique, les agents attachés à l'agence postale communale, les bénévoles qui font fonctionner les organismes municipaux, bibliothèque, Espace Citoyen, les élus au travail sur tous les domaines, les corps constitués, gendarmes, pompiers, desservants des cultes, les responsables et membres des nombreuses associations de la commune...

Un diaporama a pu montrer en images les nombreuses manifestations de l'année 2017, les fêtes, les spectacles, les concerts, les conférences, les soirées conviviales, les expositions... Les chantiers de l'année n'ont pas été omis, annoncés au début de l'année 2017, lancés ou accomplis comme prévu, maison de Cadouin, ensemble de logements et commerces du centre bourg, voie nouvelle, nouveau centre commercial.

L'année 2018 verra la suite de ces travaux, l'achèvement de la voie nouvelle, en juin, un fort programme de voirie, avec effacement des réseaux, reprise de l'éclairage public, réfection des voies, qui accentuera l'effort nécessaire pour refaire notre réseau routier communal. S'ajoutera le lancement en septembre des travaux de la Zone Libellule, dont il sera parlé dans ce numéro.

Céline Deligny, adjointe au maire chargée des réseaux de la voirie et des dispositifs d'assainissement, a présenté ces nouveaux travaux et reste à votre disposition pour de plus amples explications. Notre nouvelle secrétaire générale, Aude Baffalio, a été présentée au public et fort bien accueillie. J'ai aussi bien remercié la « dame de la Poste », Lucette Tissinier, pour les excellents résultats de notre Agence Postale Communale, classée 1ère du secteur sur 70 APC, dans tous les domaines, affranchissement, colis, dépôts et retraits, en volume et en valeur..., avec entre 450 et 500 clients semaine effectuant une opération postale ou bancaire, sans compter les usagers qui viennent pour se renseigner.

Une surprise annoncée en début de séance a clôturé la soirée, la projection d'un film produit par la mairie de Pompignac et réalisé par Philippe Muller : « Vivre à Pompignac », premier volet d'une présentation de la vie et des activités de notre commune. Le film a eu un franc succès et a été fort applaudi. Il sera disponible sous peu sur les réseaux et en DVD. Une projection d'une version complétée aura lieu à la salle des fêtes lors d'une prochaine occasion.

Souhaitons à notre année 2018 autant de dynamisme et de réussites, accomplies avec bonheur par les contributions convergentes de tous ceux qui se sont mis au service de la commune. Continuons en février les premiers pas déjà bien décidés que nous avons engagés en janvier. Et comme le disait le poète québécois L.-H. Fréchette, février « c'est le mois le plus court : passons-le plus joyeux ! »

Denis Lopez
Maire de Pompignac

“

Pâle matin de février

*Pâle matin de Février
Couleur de tourterelle
Viens, apaise notre querelle,
Je suis las de crier ;*

*Las d'avoir fait saigner pour elle
Plus d'un noir encrier...
Pâle matin de Février
Couleur de tourterelle.*

”

*Paul-Jean Toulet (1867-1920),
Contrerimes*



En bref...

MÉDIAS TV Entre-Deux-Mers

M. Alain Darmian a créé la Web TV Entre deux Mers, une télévision de proximité afin de relayer chaque semaine les informations culturelles, sportives sociétales et associatives en Entre-Deux-Mers. Associations de Pompignac, n'hésitez pas à le contacter pour lui promouvoir votre association et lui soumettre vos événements. Les informations seront transmises dans un journal vidéo « Le Journal de l'Entre Deux Mers ». Ce média est accessible à l'adresse edmwebtv.com

Le site est dédié à toutes et à tous, il est gratuit et sans publicité.

Contact : adarmian@hotmail.com

13/01 Gala de Solidarité organisé par l'Espace Citoyen



12/01 Galette des rois du GPEP (Groupement Parents d'Elèves de Pompignac)



19/01 Voeux du Maire à la population



20/01 Voeux et galette des rois au Village Automnale et concert de la chorale Chœeur Chamade



Planning des quêtes 2018

Certains des organismes habilités suivants sont susceptibles de quêter sur la voie publique aux dates prévues :

Du 26 au 28 janvier	Journée mondiale des lépreux	Fondation Raoul Follereau et Oeuvres Hospitalières françaises de l'Ordre de Malte
Le 4 février	Campagne de solidarité "L'école est un droit, les vacances aussi"	La jeunesse en plein air
Les 10, 11, 17, 18, 24 et 25 mars, 7, 8, 14, 15, 21, 22, 28 et 29 avril, 5, 6, 12 et 13 mai.	Opération "Nez pour Sourire" avec Ampli-Mutuelle	Le rire médecin
Les 17 et 18 mars	Semaine nationale des personnes handicapées physiques	Collectif Action Handicap et Oeuvres Hospitalières françaises de l'Ordre de Malte
Du 19 mars au 1er avril	Sidaction et Animations régionales	SIDACTION
Les 24 et 25 mars	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue nationale contre le cancer
Les 7 et 8 avril	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD - Terre Solidaire
Du 5 au 13 mai	Campagne de l'Oeuvre Nationale du Bleuët de France	Oeuvre Nationale du Bleuët de France
Du 14 au 20 mai	Semaine nationale du refuge	Le Refuge
Les 26 et 27 mai	Semaine nationale de la famille	Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)
Du 1er au 9 juin	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour Sang la Vie
Les 2 et 3 juin	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	UFCV
Du 9 au 16 juin	Journées nationales de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
Les 20, 21, 23, 24, 28, 29 et 30 juin	Journée mondiale de lutte contre la SLA du 21 juin	Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique
Du 3 au 15 juillet	Fondation Maréchal de Lattre	Fondation Maréchal de Lattre (Victimes de guerre et personnels militaires servant à l'étranger)
Du 16 au 23 septembre	Campagne nationale de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer	France Alzheimer
Du 1er au 7 octobre	Campagne nationale de Fondation pour la recherche Médicale	Fondation pour la recherche Médicale
Du 1er au 7 octobre	Journée de solidarité des associations de l'UNAPEI "opération brioches"	UNAPEI
Les 6 et 7 octobre	Journées nationales des associations de personnes aveugles et malvoyantes	CFPSAA
Du 29 octobre au 2 novembre	Journée nationale des sépultures des "Morts pour la France"	Le Souvenir Français
Du 3 au 11 novembre	Campagne de l'Oeuvre Nationale du Bleuët de France	Oeuvre Nationale du Bleuët de France
Les 17 et 18 novembre	Journées nationales du Secours Catholique	Secours Catholique
Les 25 novembre et 2 décembre	Campagne nationale contre les maladies respiratoires	Fondation du souffle et CNMR
Le 1er décembre Du 26 novembre au 9 décembre	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (le 1er décembre)	SIDACTION et AIDES
Du 7 au 16 décembre	Téléthon 2018	AFM et Téléthon
Les 15 et 16 décembre	Agir pour une Terre Solidaire	CCFD - Terre Solidaire
Du 10 au 24 décembre	Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut

Révision allégée du PLU : Zone Libellule

L'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉMARRE

Pour traiter les eaux usées, il fallait d'abord construire une nouvelle station d'épuration. Chantier achevé, mise en service faite en octobre 2016. Cette nouvelle station est très moderne, elle épure bien mieux les eaux usées que la précédente, par le procédé de boues activées, avec fines bulles, fixation des métaux lourds, concentration des boues, jusqu'à la revalorisation en agriculture. Les eaux traitées sont ensuite rejetées à la rivière, milieu naturel susceptible de poursuivre le traitement des polluants invisibles (une centaine, dont les médicaments, la caféine, les œstrogènes...). Or notre rivière, la Laurence, est un petit cours d'eau qui a peu de flux en été.

Donc pour parfaire le processus d'épuration et pour apporter un plus à l'environnement, nous avons décidé de compléter le dispositif de la station par une zone humide tampon, de plus de deux hectares, où les eaux traitées pourront circuler ensuite dans des étangs, des méandres, des roselières... de façon à faire intervenir une interaction entre l'eau, le sol (infiltration), le soleil (évapo-transpiration) la faune et la flore (symbioses animales-végétales). Le processus, brevet déposé, se nomme « Zone Libellule ». Nous en avons déjà parlé dans des publications antérieures et nous en reparlerons au moment des travaux.

Pour installer ce dispositif, nous disposerons d'un terrain, situé immédiatement en aval de la station d'épuration, sur lequel se trouve un boisement spontané de faible valeur, mais qui est classé au PLU. De ce fait, il est nécessaire de procéder à une « révision allégée » du PLU, pour permettre un aménagement sur ce terrain, c'est-à-dire l'installation de la Zone Libellule, avec défrichage d'une part des surfaces boisées actuelles, mais aussi maintien du boisement à certains endroits, un reboisement à d'autres et de multiples plantations d'essences permettant d'aboutir au processus d'épuration complémentaire que doit effectuer la zone. C'est un véritable écosystème nouveau qu'il s'agit de créer, très favorable à l'environnement.

L'enquête publique pour cette révision allégée du PLU, qui ne portera que sur le terrain prévu pour la zone libellule, commencera le 19 février 2018, pour s'achever le 20 mars. Vous verrez ci-après les jours et heures de permanence du commissaire enquêteur et pourrez prendre connaissance du dossier en mairie, écrire sur le registre d'enquête ou participer à distance à partir du site de la commune (www.pompignac.fr).

Tous renseignements en mairie, au 05 57 97 13 00.

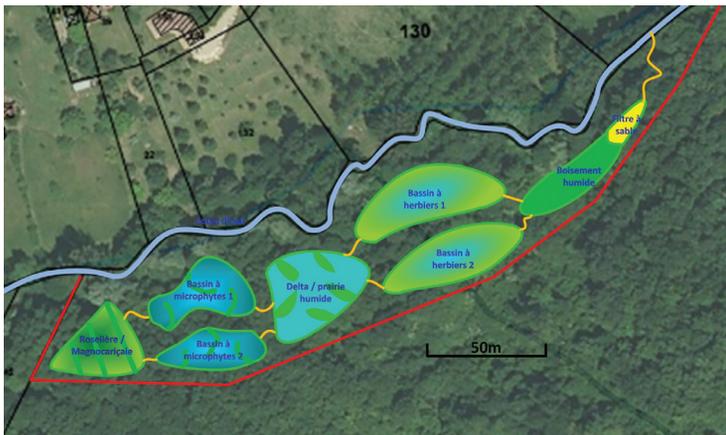


Schéma technique de la zone Libellule de Pompignac

Des questions ?

M. Gérard Durand, commissaire enquêteur, se tiendra à votre disposition pour répondre à vos questions pendant ses permanences à la Mairie, dans la salle du Conseil :

- le Lundi 19 février 2018 de 9h00 à 12h00,
- le Samedi 3 mars 2018 de 9h00 à 12h00,
- le Lundi 12 mars 2018 de 14h00 à 17h00,
- le Mardi 20 mars 2018 de 14h00 à 17h00.

RD 115 Circulation

MISE AU POINT

Dans notre article du Mensuel de janvier 2018 sur la « Réfection de la RD 115, avenue des Bons Enfants », une phrase a entraîné l'inquiétude de certains lecteurs.

En effet, il est écrit que le Département a choisi un matériau de finition de la chaussée, qui est de l'enrobé coulé à froid. L'article explique ensuite les avantages de ce matériau et ajoute « Par ailleurs, il permet de rouler plus rapidement sur la voie et donc une moindre immobilisation des chaussées en chantier »

Cette phrase est maladroite, en effet. Certains lecteurs ont cru que la nouvelle chaussée permettrait aux automobilistes de rouler plus vite sur cette route. Or, il s'agissait de dire que le matériau du revêtement, étant cristallisé immédiatement, permettrait de rouvrir plus vite la voie à la circulation, ce que dit bien la fin de la phrase (« une moindre immobilisation des chaussées en chantier »).

Que l'on se rassure donc ! Et nous rappelons que le maire de Pompignac et le maire de Tresses ont demandé régulièrement au Département de passer ce tronçon de voie à 50 km/h. Ce sera chose faite, après les travaux, nous le souhaitons fermement.

De plus, la mairie a demandé au Centre Routier départemental d'entretenir la voie, qui se dégrade dangereusement en attendant son revêtement définitif. Il nous a été promis que ce serait fait début janvier. Rien n'étant venu, deux nouvelles demandes de nos services ont été envoyées. Espérons qu'une suite rapide sera donnée, pour éviter une nouvelle fermeture de ce tronçon de voie, fermeture qui deviendrait inéluctable, pour des raisons évidentes de sécurité.



Animaux

SOINS AUX ÉQUIDÉS

L'Institut français du cheval et de l'équitation est l'opérateur de l'État pour assurer la traçabilité des chevaux en enregistrant les équidés, leurs propriétaires et leurs lieux de détention dans la base de données SIRE (Système d'information relatif aux équidés).

Être détenteur d'équidés, c'est avant tout un plaisir mais c'est aussi faire face à des responsabilités envers les animaux que l'on héberge. Aussi est-il important pour chaque détenteur de se soumettre aux obligations réglementaires qui lui incombent afin de renforcer la sécurité sanitaire des équidés et de pouvoir agir en cas de crise :

- Les équidés doivent être identifiés auprès du SIRE qu'ils soient nés en France ou importés.

Ils doivent avoir un transpondeur électronique, un certificat et un numéro de SIRE attestant de l'enregistrement.

- Les lieux accueillant des équidés doivent être déclarés comme lieux de détention auprès du SIRE.

La démarche peut être réalisée gratuitement en ligne sur le site www.ifce.fr ou bien par courrier en remplissant le formulaire téléchargeable sur le site.

- Un vétérinaire sanitaire doit être déclaré à partir de 3 équidés auprès de la DD(CS)PP du département.

- Un registre d'élevage doit être tenu à jour pour chaque lieu de détention.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ifce.fr

Portrait

ASSOCIATION PORTE MOA

Une nouvelle association a vu le jour à Pompignac en mai dernier : l'association Porte Moa, présidée par Laura Guagliardi. Pompignacaise depuis 4 ans, cette auxiliaire de puériculture s'est rapidement intéressée aux techniques de portage et a suivi une formation dans l'École à Porter à Paris. Elle a décidé de lancer l'association Porte Moa avec deux autres collaboratrices qui sont en cours de formation dans la même école.

L'association Porte Moa propose des produits de type écharpes ou porte-bébé mais aussi des cours à domicile pour les parents ou futurs parents.

"Plus pratique que la poussette, le portage permet d'avoir les mains libres mais surtout de créer un lien permanent avec le bébé."

L'association permet aussi aux parents d'accéder à ces produits via une location du matériel, ce qui permet un moindre investissement. Enfin, pour le plaisir d'offrir, il est aussi possible d'acheter des chèques cadeaux pour de futurs parents.

Infos utiles :

07 69 96 56 60

Facebook Porte Moa

apporterdesbisous.asso@bbox.fr

portemoa.ddns.net



je porte mon bébé®

AGIR

UNE BELLE ANNÉE DE COLLECTE

Agir Cancer Gironde collecte les bouchons en liège afin de les recycler. L'ensemble de la vente des bouchons collectés est reversé à l'institut Bergonié de Bordeaux qui lutte contre le cancer. Un point de collecte a été mis en place à l'accueil de la mairie de Pompignac.

Ce ne sont pas moins de 63 tonnes de bouchons qui ont été recyclés en 2017 grâce à vos dépôts dans les points de collecte de la Gironde. Le 12 janvier dernier, un chèque de 21 000 € a été remis à l'Institut Bergonié de Bordeaux pour continuer son action pour la recherche !

Pour continuer sur cette lancée, n'hésitez pas à nous apporter vos bouchons.



Enfance & Jeunesse

Du nouveau pour les TAP INFORMATIQUE & ESPAGNOL

Depuis le début de l'année, M. Bincaz, professeur d'espagnol à la retraite et autodidacte en codage informatique, intervient pour donner des cours d'informatique et d'espagnol pendant les TAP des classes de CM1-CM2 à Pompignac.

L'informatique connaît un grand succès auprès des jeunes, qui apprennent les bases du codage, les langages internet type HTML, CSS et qui essaient de créer de petits modules en ligne. Les élèves se réunissent tous les mardis pendant 45 min sur une période d'environ 7 séances.

M. Bincaz a créé le site informatique.pourtous.xyz dans lequel chaque élève a son espace personnel pour composer des bouts de codes et construire de petits sites. Les élèves peuvent aussi y trouver des fiches pratiques pour les aider à réaliser leurs codes.

"Pour faire du code, il faut de la patience, de la persévérance et beaucoup de concentration. La moindre erreur peut déstructurer tout le site!"

C'est ce qu'essaie de leur enseigner M. Bincaz, qui s'étonne toujours de la rapidité avec laquelle les élèves assimilent la logique du codage. Une fois qu'ils ont compris les principes de base, ils se lancent dans les exercices. Par exemple, ils s'amuse à créer des tableaux de multiplications ou encore un échiquier en ligne, et ce, dès les premières séances. Au fur et à mesure, ils apprennent à insérer des images, à personnaliser leur création avec des couleurs, à mettre des bordures... La douzaine d'élèves qui participent au TAP est très enthousiaste à chaque séance, au point qu'ils ne voient pas le temps passer !

M. Bincaz propose aussi des cours d'espagnol tous les jeudis.



Prévention et secours civiques de niveau 1

Samedi 3 février de 9h à 17h30

Viens passer/rafraîchir ton PSC1 ! (doit être renouveler tous les deux ans)
Formation au Domaine de la Frayse, à Fargues Saint Hilaire, gratuit.
Repas du midi pris en charge par l'UFCV.

**Adhésion UFCV
secteur jeunes :
10€/an
Sorties GRATUITES**

INFOS

Jessica Perez
06 27 73 25 98 - jessica.perez@ufcv.fr
Domaine de La Frayse
48 avenue de Lignan
33370 Fargues Saint-Hilaire



Ludothèque

PROGRAMME DE FÉVRIER

La Ludothèque Terres de Jeu vous propose plusieurs événements pour le mois de février :

Judi 1er février, Assemblée Générale de l'association à 20h au Château de la Séguinie.

Samedi 10 février, soirée jeux et slot racing

Rendez-vous à la salle des fêtes de Pompignac de 20h à 23h30. Soirée slot racing (circuit de voitures électriques télécommandées), jeux de société, jeux surdimensionnés, jeux de construction et buvette. Gratuit, ouvert à tous, tout public.

Mercredi 21 et jeudi 22 février, les ateliers cirque reviennent !

Rendez-vous à la salle de judo de Fargues Saint-Hilaire pour une initiation aux arts du cirque.

Pour les enfants de 4 à 12 ans. Renseignements et inscriptions auprès de la ludothèque par courriel ludotheque.terresdejeu@gmail.com



Espace Citoyen

SOIRÉE "OPÉRA-OPÉRETTE"

L'Espace Citoyen organise une soirée « Opéra-opérette » le vendredi 2 février à 19h30 à la salle des fêtes. La soirée sera animée par Carole Defontaine, soprano, Francis Jonquet, ténor, et l'association « Les amis de la danse ».

Entrée libre et collation offerte





Théâtre des Salinières

MOMO

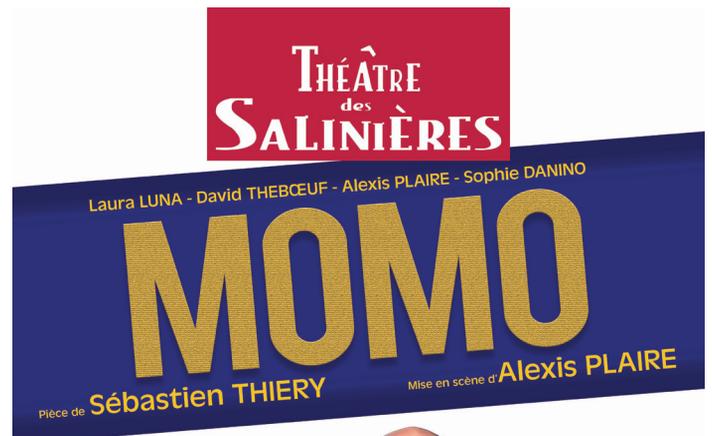
Pompignac a le plaisir d'accueillir le Théâtre des Salinières avec la pièce *MOMO* de Sébastien Thiery, le samedi 3 février à 20h30 à la salle des fêtes. Cette comédie a été créée au Théâtre de Paris avec Muriel Robin et François Berléand. La pièce a été 4 fois nominée aux Molières en 2016, notamment dans les catégories « Meilleure Comédie » et « Meilleur auteur ». Une adaptation cinématographique est même sortie en décembre dernier avec Christian Clavier et Catherine Frot, dans une réalisation de Sébastien Thiery lui-même.

Résumé

Un soir, en rentrant chez eux, Monsieur et Madame Prioux découvrent avec stupeur qu'un certain Momo s'est installé à leur domicile. Momo, qui prétend être leur fils, est revenu chez ses parents pour leur annoncer son mariage. Or, les Prioux tombent des nues ! Ils n'ont jamais eu d'enfant ! Mais Momo ne veut pas en démordre et, effectivement, tout semble prouver qu'il est bien leur fils. C'est une histoire de fous ! Momo est-il mythomane ? Manipulateur ? Les Prioux ont-ils oublié qu'ils avaient un enfant ? Une comédie irrésistible qui fait exploser les codes de la filiation.

Infos utiles :

Avec : Laura LUNA, David THEBOEUF, Alexis PLAIRE et Sophie DANINO
 Mise en scène : Alexis PLAIRE
 Durée : 1h40 environ
 Tarif : 18€
 En vente en ligne sur le site www.theatre-des-salinieres.com, à la Mairie ou sur place le soir de la représentation.



Licences artistiques : LL - 1079297 / L3 - 1079298 / L3 - 1079299 / L3 - 1079300 / L3 - 1079301 / L3 - 1079302 / L3 - 1079303 / L3 - 1079304 / L3 - 1079305 / L3 - 1079306 / L3 - 1079307 / L3 - 1079308 / L3 - 1079309 / L3 - 1079310 / L3 - 1079311 / L3 - 1079312 / L3 - 1079313 / L3 - 1079314 / L3 - 1079315 / L3 - 1079316 / L3 - 1079317 / L3 - 1079318 / L3 - 1079319 / L3 - 1079320 / L3 - 1079321 / L3 - 1079322 / L3 - 1079323 / L3 - 1079324 / L3 - 1079325 / L3 - 1079326 / L3 - 1079327 / L3 - 1079328 / L3 - 1079329 / L3 - 1079330 / L3 - 1079331 / L3 - 1079332 / L3 - 1079333 / L3 - 1079334 / L3 - 1079335 / L3 - 1079336 / L3 - 1079337 / L3 - 1079338 / L3 - 1079339 / L3 - 1079340 / L3 - 1079341 / L3 - 1079342 / L3 - 1079343 / L3 - 1079344 / L3 - 1079345 / L3 - 1079346 / L3 - 1079347 / L3 - 1079348 / L3 - 1079349 / L3 - 1079350 / L3 - 1079351 / L3 - 1079352 / L3 - 1079353 / L3 - 1079354 / L3 - 1079355 / L3 - 1079356 / L3 - 1079357 / L3 - 1079358 / L3 - 1079359 / L3 - 1079360 / L3 - 1079361 / L3 - 1079362 / L3 - 1079363 / L3 - 1079364 / L3 - 1079365 / L3 - 1079366 / L3 - 1079367 / L3 - 1079368 / L3 - 1079369 / L3 - 1079370 / L3 - 1079371 / L3 - 1079372 / L3 - 1079373 / L3 - 1079374 / L3 - 1079375 / L3 - 1079376 / L3 - 1079377 / L3 - 1079378 / L3 - 1079379 / L3 - 1079380 / L3 - 1079381 / L3 - 1079382 / L3 - 1079383 / L3 - 1079384 / L3 - 1079385 / L3 - 1079386 / L3 - 1079387 / L3 - 1079388 / L3 - 1079389 / L3 - 1079390 / L3 - 1079391 / L3 - 1079392 / L3 - 1079393 / L3 - 1079394 / L3 - 1079395 / L3 - 1079396 / L3 - 1079397 / L3 - 1079398 / L3 - 1079399 / L3 - 1079400 / L3 - 1079401 / L3 - 1079402 / L3 - 1079403 / L3 - 1079404 / L3 - 1079405 / L3 - 1079406 / L3 - 1079407 / L3 - 1079408 / L3 - 1079409 / L3 - 1079410 / L3 - 1079411 / L3 - 1079412 / L3 - 1079413 / L3 - 1079414 / L3 - 1079415 / L3 - 1079416 / L3 - 1079417 / L3 - 1079418 / L3 - 1079419 / L3 - 1079420 / L3 - 1079421 / L3 - 1079422 / L3 - 1079423 / L3 - 1079424 / L3 - 1079425 / L3 - 1079426 / L3 - 1079427 / L3 - 1079428 / L3 - 1079429 / L3 - 1079430 / L3 - 1079431 / L3 - 1079432 / L3 - 1079433 / L3 - 1079434 / L3 - 1079435 / L3 - 1079436 / L3 - 1079437 / L3 - 1079438 / L3 - 1079439 / L3 - 1079440 / L3 - 1079441 / L3 - 1079442 / L3 - 1079443 / L3 - 1079444 / L3 - 1079445 / L3 - 1079446 / L3 - 1079447 / L3 - 1079448 / L3 - 1079449 / L3 - 1079450 / L3 - 1079451 / L3 - 1079452 / L3 - 1079453 / L3 - 1079454 / L3 - 1079455 / L3 - 1079456 / L3 - 1079457 / L3 - 1079458 / L3 - 1079459 / L3 - 1079460 / L3 - 1079461 / L3 - 1079462 / L3 - 1079463 / L3 - 1079464 / L3 - 1079465 / L3 - 1079466 / L3 - 1079467 / L3 - 1079468 / L3 - 1079469 / L3 - 1079470 / L3 - 1079471 / L3 - 1079472 / L3 - 1079473 / L3 - 1079474 / L3 - 1079475 / L3 - 1079476 / L3 - 1079477 / L3 - 1079478 / L3 - 1079479 / L3 - 1079480 / L3 - 1079481 / L3 - 1079482 / L3 - 1079483 / L3 - 1079484 / L3 - 1079485 / L3 - 1079486 / L3 - 1079487 / L3 - 1079488 / L3 - 1079489 / L3 - 1079490 / L3 - 1079491 / L3 - 1079492 / L3 - 1079493 / L3 - 1079494 / L3 - 1079495 / L3 - 1079496 / L3 - 1079497 / L3 - 1079498 / L3 - 1079499 / L3 - 1079500 / L3 - 1079501 / L3 - 1079502 / L3 - 1079503 / L3 - 1079504 / L3 - 1079505 / L3 - 1079506 / L3 - 1079507 / L3 - 1079508 / L3 - 1079509 / L3 - 1079510 / L3 - 1079511 / L3 - 1079512 / L3 - 1079513 / L3 - 1079514 / L3 - 1079515 / L3 - 1079516 / L3 - 1079517 / L3 - 1079518 / L3 - 1079519 / L3 - 1079520 / L3 - 1079521 / L3 - 1079522 / L3 - 1079523 / L3 - 1079524 / L3 - 1079525 / L3 - 1079526 / L3 - 1079527 / L3 - 1079528 / L3 - 1079529 / L3 - 1079530 / L3 - 1079531 / L3 - 1079532 / L3 - 1079533 / L3 - 1079534 / L3 - 1079535 / L3 - 1079536 / L3 - 1079537 / L3 - 1079538 / L3 - 1079539 / L3 - 1079540 / L3 - 1079541 / L3 - 1079542 / L3 - 1079543 / L3 - 1079544 / L3 - 1079545 / L3 - 1079546 / L3 - 1079547 / L3 - 1079548 / L3 - 1079549 / L3 - 1079550 / L3 - 1079551 / L3 - 1079552 / L3 - 1079553 / L3 - 1079554 / L3 - 1079555 / L3 - 1079556 / L3 - 1079557 / L3 - 1079558 / L3 - 1079559 / L3 - 1079560 / L3 - 1079561 / L3 - 1079562 / L3 - 1079563 / L3 - 1079564 / L3 - 1079565 / L3 - 1079566 / L3 - 1079567 / L3 - 1079568 / L3 - 1079569 / L3 - 1079570 / L3 - 1079571 / L3 - 1079572 / L3 - 1079573 / L3 - 1079574 / L3 - 1079575 / L3 - 1079576 / L3 - 1079577 / L3 - 1079578 / L3 - 1079579 / L3 - 1079580 / L3 - 1079581 / L3 - 1079582 / L3 - 1079583 / L3 - 1079584 / L3 - 1079585 / L3 - 1079586 / L3 - 1079587 / L3 - 1079588 / L3 - 1079589 / L3 - 1079590 / L3 - 1079591 / L3 - 1079592 / L3 - 1079593 / L3 - 1079594 / L3 - 1079595 / L3 - 1079596 / L3 - 1079597 / L3 - 1079598 / L3 - 1079599 / L3 - 1079600 / L3 - 1079601 / L3 - 1079602 / L3 - 1079603 / L3 - 1079604 / L3 - 1079605 / L3 - 1079606 / L3 - 1079607 / L3 - 1079608 / L3 - 1079609 / L3 - 1079610 / L3 - 1079611 / L3 - 1079612 / L3 - 1079613 / L3 - 1079614 / L3 - 1079615 / L3 - 1079616 / L3 - 1079617 / L3 - 1079618 / L3 - 1079619 / L3 - 1079620 / L3 - 1079621 / L3 - 1079622 / L3 - 1079623 / L3 - 1079624 / L3 - 1079625 / L3 - 1079626 / L3 - 1079627 / L3 - 1079628 / L3 - 1079629 / L3 - 1079630 / L3 - 1079631 / L3 - 1079632 / L3 - 1079633 / L3 - 1079634 / L3 - 1079635 / L3 - 1079636 / L3 - 1079637 / L3 - 1079638 / L3 - 1079639 / L3 - 1079640 / L3 - 1079641 / L3 - 1079642 / L3 - 1079643 / L3 - 1079644 / L3 - 1079645 / L3 - 1079646 / L3 - 1079647 / L3 - 1079648 / L3 - 1079649 / L3 - 1079650 / L3 - 1079651 / L3 - 1079652 / L3 - 1079653 / L3 - 1079654 / L3 - 1079655 / L3 - 1079656 / L3 - 1079657 / L3 - 1079658 / L3 - 1079659 / L3 - 1079660 / L3 - 1079661 / L3 - 1079662 / L3 - 1079663 / L3 - 1079664 / L3 - 1079665 / L3 - 1079666 / L3 - 1079667 / L3 - 1079668 / L3 - 1079669 / L3 - 1079670 / L3 - 1079671 / L3 - 1079672 / L3 - 1079673 / L3 - 1079674 / L3 - 1079675 / L3 - 1079676 / L3 - 1079677 / L3 - 1079678 / L3 - 1079679 / L3 - 1079680 / L3 - 1079681 / L3 - 1079682 / L3 - 1079683 / L3 - 1079684 / L3 - 1079685 / L3 - 1079686 / L3 - 1079687 / L3 - 1079688 / L3 - 1079689 / L3 - 1079690 / L3 - 1079691 / L3 - 1079692 / L3 - 1079693 / L3 - 1079694 / L3 - 1079695 / L3 - 1079696 / L3 - 1079697 / L3 - 1079698 / L3 - 1079699 / L3 - 1079700 / L3 - 1079701 / L3 - 1079702 / L3 - 1079703 / L3 - 1079704 / L3 - 1079705 / L3 - 1079706 / L3 - 1079707 / L3 - 1079708 / L3 - 1079709 / L3 - 1079710 / L3 - 1079711 / L3 - 1079712 / L3 - 1079713 / L3 - 1079714 / L3 - 1079715 / L3 - 1079716 / L3 - 1079717 / L3 - 1079718 / L3 - 1079719 / L3 - 1079720 / L3 - 1079721 / L3 - 1079722 / L3 - 1079723 / L3 - 1079724 / L3 - 1079725 / L3 - 1079726 / L3 - 1079727 / L3 - 1079728 / L3 - 1079729 / L3 - 1079730 / L3 - 1079731 / L3 - 1079732 / L3 - 1079733 / L3 - 1079734 / L3 - 1079735 / L3 - 1079736 / L3 - 1079737 / L3 - 1079738 / L3 - 1079739 / L3 - 1079740 / L3 - 1079741 / L3 - 1079742 / L3 - 1079743 / L3 - 1079744 / L3 - 1079745 / L3 - 1079746 / L3 - 1079747 / L3 - 1079748 / L3 - 1079749 / L3 - 1079750 / L3 - 1079751 / L3 - 1079752 / L3 - 1079753 / L3 - 1079754 / L3 - 1079755 / L3 - 1079756 / L3 - 1079757 / L3 - 1079758 / L3 - 1079759 / L3 - 1079760 / L3 - 1079761 / L3 - 1079762 / L3 - 1079763 / L3 - 1079764 / L3 - 1079765 / L3 - 1079766 / L3 - 1079767 / L3 - 1079768 / L3 - 1079769 / L3 - 1079770 / L3 - 1079771 / L3 - 1079772 / L3 - 1079773 / L3 - 1079774 / L3 - 1079775 / L3 - 1079776 / L3 - 1079777 / L3 - 1079778 / L3 - 1079779 / L3 - 1079780 / L3 - 1079781 / L3 - 1079782 / L3 - 1079783 / L3 - 1079784 / L3 - 1079785 / L3 - 1079786 / L3 - 1079787 / L3 - 1079788 / L3 - 1079789 / L3 - 1079790 / L3 - 1079791 / L3 - 1079792 / L3 - 1079793 / L3 - 1079794 / L3 - 1079795 / L3 - 1079796 / L3 - 1079797 / L3 - 1079798 / L3 - 1079799 / L3 - 1079800 / L3 - 1079801 / L3 - 1079802 / L3 - 1079803 / L3 - 1079804 / L3 - 1079805 / L3 - 1079806 / L3 - 1079807 / L3 - 1079808 / L3 - 1079809 / L3 - 1079810 / L3 - 1079811 / L3 - 1079812 / L3 - 1079813 / L3 - 1079814 / L3 - 1079815 / L3 - 1079816 / L3 - 1079817 / L3 - 1079818 / L3 - 1079819 / L3 - 1079820 / L3 - 1079821 / L3 - 1079822 / L3 - 1079823 / L3 - 1079824 / L3 - 1079825 / L3 - 1079826 / L3 - 1079827 / L3 - 1079828 / L3 - 1079829 / L3 - 1079830 / L3 - 1079831 / L3 - 1079832 / L3 - 1079833 / L3 - 1079834 / L3 - 1079835 / L3 - 1079836 / L3 - 1079837 / L3 - 1079838 / L3 - 1079839 / L3 - 1079840 / L3 - 1079841 / L3 - 1079842 / L3 - 1079843 / L3 - 1079844 / L3 - 1079845 / L3 - 1079846 / L3 - 1079847 / L3 - 1079848 / L3 - 1079849 / L3 - 1079850 / L3 - 1079851 / L3 - 1079852 / L3 - 1079853 / L3 - 1079854 / L3 - 1079855 / L3 - 1079856 / L3 - 1079857 / L3 - 1079858 / L3 - 1079859 / L3 - 1079860 / L3 - 1079861 / L3 - 1079862 / L3 - 1079863 / L3 - 1079864 / L3 - 1079865 / L3 - 1079866 / L3 - 1079867 / L3 - 1079868 / L3 - 1079869 / L3 - 1079870 / L3 - 1079871 / L3 - 1079872 / L3 - 1079873 / L3 - 1079874 / L3 - 1079875 / L3 - 1079876 / L3 - 1079877 / L3 - 1079878 / L3 - 1079879 / L3 - 1079880 / L3 - 1079881 / L3 - 1079882 / L3 - 1079883 / L3 - 1079884 / L3 - 1079885 / L3 - 1079886 / L3 - 1079887 / L3 - 1079888 / L3 - 1079889 / L3 - 1079890 / L3 - 1079891 / L3 - 1079892 / L3 - 1079893 / L3 - 1079894 / L3 - 1079895 / L3 - 1079896 / L3 - 1079897 / L3 - 1079898 / L3 - 1079899 / L3 - 1079900 / L3 - 1079901 / L3 - 1079902 / L3 - 1079903 / L3 - 1079904 / L3 - 1079905 / L3 - 1079906 / L3 - 1079907 / L3 - 1079908 / L3 - 1079909 / L3 - 1079910 / L3 - 1079911 / L3 - 1079912 / L3 - 1079913 / L3 - 1079914 / L3 - 1079915 / L3 - 1079916 / L3 - 1079917 / L3 - 1079918 / L3 - 1079919 / L3 - 1079920 / L3 - 1079921 / L3 - 1079922 / L3 - 1079923 / L3 - 1079924 / L3 - 1079925 / L3 - 1079926 / L3 - 1079927 / L3 - 1079928 / L3 - 1079929 / L3 - 1079930 / L3 - 1079931 / L3 - 1079932 / L3 - 1079933 / L3 - 1079934 / L3 - 1079935 / L3 - 1079936 / L3 - 1079937 / L3 - 1079938 / L3 - 1079939 / L3 - 1079940 / L3 - 1079941 / L3 - 1079942 / L3 - 1079943 / L3 - 1079944 / L3 - 1079945 / L3 - 1079946 / L3 - 1079947 / L3 - 1079948 / L3 - 1079949 / L3 - 1079950 / L3 - 1079951 / L3 - 1079952 / L3 - 1079953 / L3 - 1079954 / L3 - 1079955 / L3 - 1079956 / L3 - 1079957 / L3 - 1079958 / L3 - 1079959 / L3 - 1079960 / L3 - 1079961 / L3 - 1079962 / L3 - 1079963 / L3 - 1079964 / L3 - 1079965 / L3 - 1079966 / L3 - 1079967 / L3 - 1079968 / L3 - 1079969 / L3 - 1079970 / L3 - 1079971 / L3 - 1079972 / L3 - 1079973 / L3 - 1079974 / L3 - 1079975 / L3 - 1079976 / L3 - 1079977 / L3 - 1079978 / L3 - 1079979 / L3 - 1079980 / L3 - 1079981 / L3 - 1079982 / L3 - 1079983 / L3 - 1079984 / L3 - 1079985 / L3 - 1079986 / L3 - 1079987 / L3 - 1079988 / L3 - 1079989 / L3 - 1079990 / L3 - 1079991 / L3 - 1079992 / L3 - 1079993 / L3 - 1079994 / L3 - 1079995 / L3 - 1079996 / L3 - 1079997 / L3 - 1079998 / L3 - 1079999 / L3 - 1080000 / L3 - 1080001 / L3 - 1080002 / L3 - 1080003 / L3 - 1080004 / L3 - 1080005 / L3 - 1080006 / L3 - 1080007 / L3 - 1080008 / L3 - 1080009 / L3 - 1080010 / L3 - 1080011 / L3 - 1080012 / L3 - 1080013 / L3 - 1080014 / L3 - 1080015 / L3 - 1080016 / L3 - 1080017 / L3 - 1080018 / L3 - 1080019 / L3 - 1080020 / L3 - 1080021 / L3 - 1080022 / L3 - 1080023 / L3 - 1080024 / L3 - 1080025 / L3 - 1080026 / L3 - 1080027 / L3 - 1080028 / L3 - 1080029 / L3 - 1080030 / L3 - 1080031 / L3 - 1080032 / L3 - 1080033 / L3 - 1080034 / L3 - 1080035 / L3 - 1080036 / L3 - 1080037 / L3 - 1080038 / L3 - 1080039 / L3 - 1080040 / L3 - 1080041 / L3 - 1080042 / L3 - 1080043 / L3 - 1080044 / L3 - 1080045 / L3 - 1080046 / L3 - 1080047 / L3 - 1080048 / L3 - 1080049 / L3 - 1080050 / L3 - 1080051 / L3 - 1080052 / L3 - 1080053 / L3 - 1080054 / L3 - 1080055 / L3 - 1080056 / L3 - 1080057 / L3 - 1080058 / L3 - 1080059 / L3 - 1080060 / L3 - 1080061 / L3 - 1080062 / L3 - 1080063 / L3 - 1080064 / L3 - 1080065 / L3 - 1080066 / L3 - 1080067 / L3 - 1080068 / L3 - 1080069 / L3 - 1080070 / L3 - 1080071 / L3 - 1080072 / L3 - 1080073 / L3 - 1080074 / L3 - 1080075 / L3 - 1080076 / L3 - 1080077 / L3 - 1080078 / L3 - 1080079 / L3 - 1080080 / L3 - 1080081 / L3 - 1080082 / L3 - 1080083 / L3 - 1080084 / L3 - 1080085 / L3 - 1080086 / L3 - 1080087 / L3 - 1080088 / L3 - 1080089 / L3 - 1080090 / L3 - 1080091 / L3 - 1080092 / L3 - 1080093 / L3 - 1080094 / L3 - 1080095 / L3 - 1080096 / L3 - 1080097 / L3 - 1080098 / L3 - 1080099 / L3 - 1080100 / L3 - 1080101 / L3 - 1080102 / L3 - 1080103 / L3 - 1080104 / L3 - 1080105 / L3 - 1080106 / L3 - 1080107 / L3 - 1080108 / L3 - 1080109 / L3 - 1080110 / L3 - 1080111 / L3 - 1080112 / L3 - 1080113 / L3 - 1080114 / L3 - 1080115 / L3 - 1080116 / L3 - 1080117 / L3 - 1080118 / L3 - 1080119 / L3 - 1080120 / L3 - 1080121 / L3 - 1080122 / L3 - 1080123 / L3 - 1080124 / L3 - 1080125 / L3 - 1080126 / L3 - 1080127 / L3 - 1080128 / L3 - 1080129 / L3 - 1080130 / L3 - 1080131 / L3 - 1080132 / L3 - 1080133 / L3 - 1080134 / L3 - 1080135 / L3 - 1080136 / L3 - 1080137 / L3 - 1080138 / L3 - 1080139 / L3 - 1080140 / L3 - 1080141 / L3 - 1080142 / L3 - 1080143 / L3 - 1080144 / L3 - 1080145 / L3 - 1080146 / L3 - 1080147 / L3 - 1080148 / L3 - 1080149 / L3 - 1080150 / L3 - 1080151 / L3 - 1080152 / L3 - 1080153 / L3 - 1080154 / L3 - 1080155 / L3 - 1080156 / L3 - 1080157 / L3 - 1080158 / L3 - 1080159 / L3 - 1080160 / L3 - 1080161 / L3 - 1080162 / L3 - 1080163 / L3 - 1080164 / L3 - 1080165 / L3 - 1080166 / L3 - 1080167 / L3 - 1080168 / L3 - 1080169 / L3 - 1080170 / L3 - 1080171 / L3 - 1080172 / L3 - 1080173 / L3 - 1080174 / L3 - 1080175 / L3 - 1080176 / L3 - 1080177 / L3 - 1080178 / L3 - 1080179 / L3 - 1080180 / L3 - 1080181 / L3 - 1080182 / L3 - 1080183 / L3 - 1080184 / L3 - 1080185 / L3 - 1080186 / L3 - 1080187 / L3 - 1080188 / L3 - 1080189 / L3 - 1080190 / L3 - 1080191 / L3 - 1080192 / L3 - 1080193 / L3 - 1080194 / L3 - 1080195 / L3 - 1080196 / L3 - 1080197 / L3 - 1080198 / L3 - 1080199 / L3 - 1080200 / L3 - 1080201 / L3 - 1080202 / L3 - 1080203 / L3 - 1080204 / L3 - 1080205 / L3 - 1080206 / L3 - 1080207 / L3 - 1080208 / L3 - 1080209 / L3 - 1080210 / L3 - 1080211 / L3 - 1080212 / L3 - 1080213 / L3 - 1080214 / L3 - 1080215 / L3 - 1080216 / L3 - 1080217 / L3 - 1080218 / L3 - 1080219 / L3 - 1080220 / L3 - 1080221 / L3 - 1080222 / L3 - 1080223 / L3 - 1080224 / L3 - 1080225 / L3 - 1080226 / L3 - 1080227 / L3 - 1080228 / L3 - 1080229 / L3 - 1080230 / L3 - 1080231 / L3 - 1080232 / L3 - 1080233 / L3 - 1080234 / L3 - 1080235 / L3 - 1080236 / L3 - 1080237 / L3 - 1080238 / L3 - 1080239 / L3 - 1080240 / L3 - 1080241 / L3 - 1080242 / L3 - 1080243 / L3 - 1080244 / L

Le Temps de Vivre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 11 janvier se tenait l'Assemblée Générale de l'association Le Temps de Vivre, présidée par Nicole Seguin. 52 séniors étaient présents sur les 65 adhérents. Un bilan satisfaisant et équilibré était présenté par la présidente, suivi de l'annonce du calendrier des projets de l'association énoncé par Françoise Blanco, secrétaire chargée des sorties et voyages. Ainsi cette année, les membres de l'association se verront proposer une sortie par mois à l'extérieur ou au restaurant. Les sorties ou voyages sont suggérés par l'association Atlantic Tourisme de Libourne à qui le club verse 100 euros à l'année pour bénéficier de tarifs préférentiels. Dix sorties sont organisées dont deux par le Temps de Vivre :

- 24 avril, Déjeuner spectacle au Grain de Folie d'Artigues,
- 2 juin, journée à la Ferme du Beleslou, Cagnotte, dans les Landes.

Innovation de l'année 2018 : les membres de l'association se rendront au restaurant chez Fabrice, à la Brasserie des Sports, le jeudi à 13 h, une à deux fois par trimestre.

En fin de séance, Illuminade Jacquart et Monique Lauque ont été remerciées pour leur investissement, leur participation active et chaleureuse lors des ateliers et manifestations diverses. Par la même occasion, le club a félicité les pâtissières qui régalaient les membres de l'association de leurs œuvres lors des goûters du jeudi après-midi, notamment Danièle Goujon et Yvette Rodriguez. Pour finir, le bureau remercie tous les adhérents qui créent une ambiance conviviale, amicale, dynamique au sein du club : qu'il en soit ainsi longtemps.

Infos utiles :

Les adhérents se retrouvent chaque jeudi de 14h30 à 18h (y compris durant les vacances scolaires).
05 56 72 47 67 ou 06 12 05 26 66 (pour les sorties).
Cotisation annuelle : 20 euros.



Voyage au Tyrol

Hommage au doyen de l'association, M. René Beauvais



M. et Mme Beauvais, doyens de l'association

M. Beauvais est féru de poésie et a reçu le 1er prix régional de la Fédération des Aînés Ruraux. Nous avons le plaisir de partager avec vous son poème :

JARDIN

Refuge bienvenu où s'oublie la cité,
Il offre la douceur d'une halte sereine
Et le décor gracieux de sa diversité
Dans la douce harmonie d'une paix souveraine.

C'est un site enchanteur à l'accueil souriant
Que notre parc, ses eaux, ses arbres magnifiques,
Les scènes colorées de massifs luxuriants,
Délicates beautés des floraisons magiques.

L'intime et clair joyau de son cadre discret
Est l'heureux ornement et la grâce subtile
De ce jardin charmant et l'on quitte à regret
Son calme reposant et son âme tranquille.

Parmi tous nos jardins, tous nos parcs somptueux,
Domine par son art, d'admiration mondiale,
Versailles sans égal, noble, majestueux
Et tant d'immensité n'est que splendeur royale.

Il fut voulu très grand mais encore très beau,
Chaque détail révèle une rare finesse
Toute composition se veut un pur flambeau
Et ce jardin de roi est de haute noblesse.

Sa géniale harmonie étend vers l'horizon
Les miroirs des plans d'eau et des allées immenses
Errant dans des bosquets, des aires de gazon,
Témoins de doux secrets, de nobles confidences

Immense parc de l'âme où tout songe fleurit,
De l'aube de la vie aux ultimes lumières,
Ce long jardin des jours nous blesse ou nous sourit
Aux souffles si changeants des pensées
coutumières.

Ne cultivons-nous pas quelque jardin secret
Paré de tant de fleurs, d'illusions et de rêve,
Frémissant d'espérance, ambitieux et discret
Tel un printemps du coeur tout enrichi de sève



Anciens Combattants

HISTOIRE ET RÔLE DE L'ASSOCIATION

L'association dite ACPG (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre), CATM (Combattants Algérie, Tunisie, Maroc), TOE (Territoire des Opérations Extérieures), ME (Missions Extérieures), Veuves des Anciens Combattants trouve ses sources bien avant la charte du 8 Août 1945 et même avant la libération du territoire national. Les centres d'entraide ouverts aux prisonniers de guerre et à leurs familles furent les premières pierres de l'édifice d'où devait naître la FNPG (Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre). Les premiers rapatriés désorientés y retrouvèrent un esprit de générosité qui les reconforta, et les évadés reçurent aide et assistance. Parallèlement, sous l'impulsion de quelques camarades et plus spécialement d'anciens évadés, naquit le mouvement national des prisonniers de guerre et déportés (MNPGD), mouvement clandestin par lequel ces prisonniers de guerre apportèrent une contribution importante à la Résistance française. C'est de la fusion de ces deux associations que naît le 5 Avril 1945 la FNPG qui fut reconnue d'utilité publique par le décret du 1^{er} avril. À partir de 1963, les combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc rejoignirent les combattants prisonniers de guerre au sein de la fédération devenue "Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie Tunisie Maroc". Puis en 1975, les veuves des camarades prisonniers de guerre CATM décédés ainsi que les anciens combattants et victimes de guerre de tous les conflits (Corée, Indochine, guerre du Golfe) et militaires des opérations extérieures (OPEX) rejoignirent l'association pour devenir (ACPG/CATMNG). L'association demeure puissante, 65 ans après sa création, pour devenir une des toutes premières du monde. Elle est composée de 97 associations départementales indépendantes qui adhèrent à la fédération nationale. Elle est administrée par un bureau fédéral ainsi que par un comité fédéral qui fixe les orientations et les objectifs à atteindre. En ce qui concerne le canton de Créon, il est composé de 287 membres actifs et de 28 communes.



Ses actions

- Défense des droits: carte de combattants, TRN, retraite, VG.
- Action sociale : aide aux adhérents, établissements sociaux, campagnes humanitaires.
- Orientation : défense et protection des Prisonniers de Guerre, défense de la paix et de la liberté, lutte pour la démocratie et la dignité de l'homme, action civique et éducative.

Cérémonies officielles

- Dernier dimanche d'Avril : Souvenir des déportés
- 8 Mai : Victoire 1945
- 8 Juin: Hommage aux anciens combattants d'Indochine
- 18 Juin : Appel du Général de Gaulle
- 25 Septembre: Hommage aux Harkis
- 11 Novembre : Armistice 1918
- 5 Décembre : Hommage aux morts d'Algérie, Tunisie et Maroc.

Agenda

VENDREDI 2 FÉVRIER // SOIRÉE « OPÉRA-OPÉRETTE »
organisée par l'Espace Citoyen à la salle des fêtes à 19h30.

SAMEDI 3 FÉVRIER // THÉÂTRE DES SALINIÈRES
Momo comédie de Sébastien THIERY à 20h30 à la salle des fêtes. 18 €.(voir p. 9)

DIMANCHE 4 FÉVRIER // LOTO DU BASKET à 15h (ouverture des portes à 14h) à la salle des fêtes.

SAMEDI 10 FÉVRIER // SOIRÉE JEUX & CIRCUITS organisée par la Ludothèque Terres de Jeu à 20h à la salle des fêtes.

DIMANCHE 11 FÉVRIER // BAL TANGO ARGENTIN organisé par Lindo Tango, de 16h à 19h à la salle des fêtes.

LUNDI 19 FÉVRIER // DÉBUT DE L'ENQUETE PUBLIQUE ZONE LIBELLULE (voir les dates des permanences p. 5)

DIMANCHE 11 MARS 2018

CARNIVAL

à Pompignac
Venez fêter le printemps!



DÉPART 16H15
devant la Salle Polyvalente

Confettis autorisés
Goûter offert
par la Mairie

Retour des
bulletins
d'inscription
à la Mairie
avant le 9 février

A L'INITIATIVE D'ADAGIO ET DU GPEP
Avec le soutien de la Mairie de Pompignac

Renseignements: bureau@gpep@gmail.com ou nathalie_szybiak@wanadoofr

Etat Civil déc. 2017

DÉCÈS
18 décembre 2017 Jacky PERRY

NAISSANCE
21 décembre 2017 Mélina DE CARVALHO RODRIGUES



Le bus communal, qui propose des transports pour 2 € chaque mercredi matin, vous emmènera ce mois-ci au **Marché de Créon** les 7 et 21 février, le 14 février au **Leclerc St Eulalie** et le 28 février à **Auchan Bouliac**.

Le départ a lieu à 9h05 depuis la place de l'Entre-deux-mers.

Cinéma DU 5 AU 20 FÉVRIER

LUNDI 5 FÉV.	14h30	NORMANDIE NUE ◀ CINÉTHÉ
Comédie dramatique de Philippe Le Guay avec François Cluzet, Toby Jones, François-Xavier Demaison		
MERCREDI 7 FÉV.	20h30	LA MONNAIE DE LEUR PIÈCE
Comédie d'Anne Le Ny avec Julia Piaton, Baptiste Lecaplain, Miou-Miou, Anémone		
MERCREDI 14 FÉV.	14h30	FERDINAND ◀ CINÉ MÔME
Animation de Carlos Saldanha		
MERCREDI 14 FÉV.	20h30	LES HEURES SOMBRES (VO)
Biopic de Joe Wright avec Gary Oldman, Kristin Scott Thomas		
MERCREDI 21 FÉV.	14h30	LE VOYAGE DE RICKY ◀ CINÉ MÔME
Animation de Toby Genkel, Reza Memari		
MERCREDI 21 FÉV.	20h30	LE RETOUR DU HÉROS
Historique de Laurent Tirard avec Jean Dujardin, Mélanie Laurent		
MERCREDI 28 FÉV.	20h30	WONDER WHEEL (VO)
Drame de Woody Allen avec Kate Winslet, Justin Timberlake		

PROCHAINEMENT
BELLE ET SEBASTIEN 3 : LE DERNIER CHAPITRE
L'ÉCHAPÉE BELLE - L'APPARITION - LA CH'TITE FAMILLE
PENTAGON PAPERS - LA DOULEUR



IMPRIM'VERT®

